

Attribution de temps

M. Ravis: D'où tirez-vous cette information?

M. Boudria: Le député conservateur est tombé des nues. S'il n'a pas encore compris, ce doit être parce que le premier ministre (M. Mulroney) et son cabinet le gardent encore plus dans le noir que nous. Il doit se prendre pour un champignon.

M. Gray (Windsor-Ouest): A plus d'un titre.

• (1300)

M. Boudria: A plusieurs égards, comme vient de le dire mon collègue le député de Windsor-Ouest (M. Gray).

Pour en revenir à la stratégie des conservateurs, le gouvernement a décidé de se débarrasser de toutes les mesures inscrites au *Feuilleton* de la Chambre. Il va retirer les projets de loi, en laisser certains mourir au *Feuilleton* et adopter rapidement d'autres mesures parce que sa crédibilité a été durement remise en question par le budget, l'affaire des banques et tout le reste. Le grand projet dont je viens de parler semble prometteur sur le papier. Toutefois, sur le plan pratique, il ne donnera pas du tout les résultats escomptés. En cherchant à étouffer le Parlement, les députés conservateurs ne gagneront pas le respect des électeurs.

Les députés conservateurs partent du principe que si le Parlement ne siège pas, l'opposition ne peut pas poser de questions embarrassantes et dans ce cas, les ministres ne sont pas embarrassés et leur cote poura ainsi remonter auprès du public, même s'ils continuent à faire les mêmes erreurs que par le passé. Voilà ce que croient les députés conservateurs.

[Français]

Mais les Canadiens sont plus intelligents que cela, monsieur le Président. Les Canadiens ont déjà compris que ce gouvernement avait fait beaucoup trop de promesses et que les promesses qu'ils ont faites aux électeurs canadiens, premièrement, ils ne sont pas en mesure, dans plusieurs cas, de les remplir et, deuxièmement, n'ont aucune intention de les respecter.

[Traduction]

Vous vous demandez peut-être, monsieur le Président, pourquoi je tiens ces propos. Je voudrais vous donner une preuve tangible de ce que j'avance. J'ai signalé par le passé que les députés conservateurs ont fait de nombreuses promesses aux Canadiens. J'ai sous la main ma petite brochure renfermant les 338 promesses du parti conservateur, brochure que j'enverrai volontiers, soit dit en passant, à tout électeur qui fera une demande écrite à mon bureau. J'ajoute simplement que plusieurs Canadiens m'ont déjà écrit pour m'en demander un exemplaire. Je me fais toujours un plaisir de leur rendre service.

Il est dit dans ma brochure que 113 promesses des conservateurs impliquent une nouvelle dépense de deniers publics et que cinq autres prévoient une réduction des dépenses. Deux promesses ont été faites en vue d'augmenter les recettes et 26 autres pour les diminuer. Ce matin même, un député conservateur, sauf erreur c'était le député de Scarborough, a eu l'audace de dire que le gouvernement avait été élu pour réduire le déficit. Si c'était vrai, pourquoi les conservateurs ont-ils fait tant de promesses exigeant des dépenses? Notre vis-à-vis est peut-être en mesure de nous expliquer comment il peut réussir

à économiser tout en dépensant davantage. Qu'il essaie donc de nous l'expliquer.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Il a comprimé partout. Dans d'importants programmes sociaux. Dans la Fonction publique. Presque partout. Veut-il de cette manière réduire le déficit? Non, monsieur le Président. Il veut plutôt donner à ses amis, les riches. Voilà ce que le gouvernement a fait. L'argent sert à des sauvetages de banques et à des nominations politiques.

Je crois qu'un autre député aurait un bref commentaire. Je vais lui en donner l'occasion, parce que le débat est très important et qu'on veut bâillonner les représentants élus.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je profiterai de la minute qui me reste pour dire que si j'avais su que le gouvernement avait l'intention de recourir à la procédure d'attribution de temps comme il le fait en ce moment, je n'aurais jamais approuvé les modifications apportées au Règlement de la Chambre. Je n'aurais jamais consenti à ce qu'on limite à 10 minutes les interventions dans le débat de deuxième lecture. Cette décision devait permettre au gouvernement de planifier son programme des travaux parlementaires et de prévoir combien de temps pourrait durer le débat sur certains projets de loi, étant donné que certains exigeraient plus de temps que d'autres.

En étudiant les modifications à apporter au Règlement, nous n'aurions jamais cru que le gouvernement jugerait nécessaire, ou souhaitable sinon nécessaire, de recourir à la procédure d'attribution de temps comme il le fait maintenant pour pres- que n'importe quel débat. Je trouve choquant que le gouvernement ait décidé d'y recourir si souvent.

Lorsque nous siégeons en comité il y a deux ans et plus, nous étions convenus qu'il fallait modifier le Règlement afin d'accélérer l'adoption des projets de loi à l'étape de la deuxième lecture et de permettre au gouvernement de prévoir combien de temps dureraient les débats car jusqu'à assez récemment, les députés pouvaient intervenir une demi-heure chacun durant une période indéterminée. Je suis déçu de voir le gouvernement violer à mon avis ce que je considérais comme une entente nous assurant que l'on ne servirait pas à tout bout de champ comme c'est le cas actuellement, de la procédure d'attribution de temps.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 13 h 05, les deux heures prévues pour l'étude de la motion dont la Chambre est saisie en conformité de l'article 84 du Règlement sont écoulées. Je dois donc interrompre les délibérations et mettre aux voix toutes les motions nécessaires pour trancher la question dont la Chambre est saisie.

M. Hnatyshyn, appuyé par M^{me} McDougall, propose:

Que, relativement au projet de loi C-80, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise et à modifier d'autres lois en conséquence, un jour de séance soit attribué pour l'étape de la deuxième lecture; et que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, les délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et que, par la suite, toutes les motions nécessaires pour trancher la question à cette étape soient mises aux voix immédiatement et successivement, sans débat ni amendement.